

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** Aménagement et installation d'abris aux arrêts de bus  
**Initiant-e(-s) :** Sevgi Koyuncu

---

L'aménagement et l'installation d'abris à l'arrêt de bus sont essentiels pour améliorer l'expérience des usagers, assurer leur sécurité et promouvoir l'utilisation des transports en commun.

En améliorant le confort et la commodité des arrêts de bus, les abris peuvent contribuer à encourager l'utilisation des transports en commun. Cela peut aider à réduire la congestion routière, les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux véhicules individuels, ce qui est bénéfique pour l'environnement et la santé publique.

Les abris offrent également une certaine sécurité aux usagers en les protégeant des dangers potentiels tels que la circulation routière, les accidents et les comportements indésirables. De plus, la présence d'éclairage dans les abris peut contribuer à accroître la visibilité et la sécurité, surtout la nuit.

En fournissant des sièges et un espace abrité, les abris permettent aux usagers de se reposer et de se détendre pendant leur attente. Cela est particulièrement bénéfique pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les voyageurs avec de jeunes enfants.

Je pose les questions suivantes :

Conclusions :

## QUESTIONS

1- Il n'y a que deux abris aux arrêts du bus sur la ligne numéro 6 à partir de l'arrêt Ours en direction de Praz Séchaud. Pourquoi ?

2- Quelles stratégies la ville de Lausanne met-elle en œuvre pour encourager l'utilisation des transports publics ?

---

Lausanne, le 22 février 2024

Signataire(s) :

